

Appel à adhérer à l'Association «pour le libre choix du médecin»

Daniel Bracher^a,
Silvia Colombo^b,
pour le Comité

a Président a. i.

b Secrétaire

Nous appelons tous ceux qui ont à cœur le libre choix du médecin, à adhérer rapidement à l'Association «pour le libre choix du médecin».

Voici nos buts:

1. Pas de pénalisation du libre choix du médecin (décision du Conseil national du 16 juin 2010)

Nous rejetons la pénalisation par une double quote-part du libre choix du médecin. Politiquement acceptables ne sont que des différences de primes dues à différents types d'assurance-maladie.

2. Mobiliser les assurés et les patients

Une double quote-part additionnée aux augmentations de primes empêcherait une grande partie de la population de continuer à exercer le libre choix de médecin. Cependant, les assurés ne sont pas organisés. C'est pour cette raison que nous médecins devons sensibiliser les patients et les assurés et leur démontrer qu'une perte du libre choix du médecin les menace.

3. Pas de subventions croisées

Nous ne voulons pas que les assurés qui gardent leur droit au libre choix du médecin subventionnent indirectement – par leurs primes plus élevées et par une double quote-part – les assurés au sein de réseaux intégrés.

4. Pas de chantage

La loi décidée par le Conseil national entrera en vigueur (s'il n'y a pas de référendum) le 1^{er} janvier 2012. Madame Ruth Humbel a proféré lors de la discussion au Conseil national la menace suivante: «Si une offre au niveau national de réseaux avec coresponsabilité de budget n'est pas mise sur pied dans les trois ans qui suivent, il y aura soit une abrogation sélective de l'obligation de contracter ou alors une planification étatique nationale.» Nous avons cédé à un chantage lors du TARMED, nous ne céderons pas une deuxième fois!

Veillez prendre note dans la prochaine édition du courrier des lecteurs du Dr René Haldemann.

Pulsus a déjà annoncé son intention de lancer un référendum. Pourquoi donc fonder une autre association?

- Car les chances qu'un référendum aboutisse – et donc la possibilité d'avoir une influence politique – dépendent du nombre d'adhérents à l'association. Or Pulsus n'est que peu connu en Suisse romande et bien des collègues préféreront adhérer à notre association, en versant une contribution libre (liée à l'activité de chacun, cotisation recommandée 30 francs), qu'à l'association Pulsus (cotisation fixe de 750 francs).
- Les médecins sont un groupe hétérogène. Sur certains points secondaires, notre vision n'est pas celle de Pulsus. Dans ce sens nous constituons une alternative. (Nous pensons que, précisément pour les malades chroniques, le libre choix du médecin est important; nous mettons un accent particulier sur les subventions croisées; nous pensons que la décision du Conseil des Etats ne sera

pas forcément la même que celle du Conseil national, et aimerions brandir la «menace» du référendum sans forcément devoir le lancer.)

La FMH a approuvé le principe de la pénalisation du libre choix du médecin, sans y être légitimé par une votation de la base. L'Association pour le libre choix du médecin remplace cette votation de la base par l'invitation à adhérer.

Bougez! Il est encore temps de le faire, mais pas pour longtemps (cf. forum-Fristenlauf). Discutez avec nous sur le forum www.vfa.forum-city.ch (pour celles et ceux qui ne sont pas habitués aux forums sur Internet: Cliquez dans le premier forum sur «bienvenue» et, après l'ouverture d'une nouvelle fenêtre, cliquez sur le fichier «Bienvenue dans l'Association pour le libre choix du médecin»; tout le reste ira tout seul...). Vous pouvez devenir membre de l'Association en passant par le forum ou en envoyant une enveloppe timbrée à votre nom à: Verein für freie Arztwahl, case postale 30, 3122 Kehrsatz; vous recevrez en retour le bulletin de versement pour la cotisation libre.

Correspondance:
Dr Daniel Bracher
Walchstrasse 19
CH-3073 Gümligen
dbracher@datacomm.ch

Réaction du Comité central de la FMH

Nous ne nous lasserons pas de répéter que le projet de loi sur les soins intégrés, autrement dit sur le Managed care, est un projet qui est équilibré et ne prêterait ni les patients, ni les médecins. En outre, ce projet permet une mise en place progressive des soins intégrés, sous des formes très diverses et donc adaptées à chaque région, à chaque style de pratique aussi.

Le libre choix du médecin est totalement garanti par le projet de loi, et aucune affirmation polémique n'y changera rien: chacun pourra choisir soit les soins intégrés soit le système actuel, et s'il choisit, comme patient, d'en rester au système actuel, strictement rien ne changera pour lui par rapport à la situation que nous connaissons.

Certes, cela devrait, selon l'état le plus récent de ce projet, coûter à ces patients une participation annuelle maximale de 1000 francs, mais ce maximum est déjà actuellement pour tous les patients à 700 francs/an, et on ne peut donc pas vraiment parler là d'une nouveauté scandaleuse!

A noter aussi, et c'est fondamental, que ce projet de loi continue à garantir l'obligation de contracter pour tous les médecins de ce pays, comme nous l'exigeons depuis des années.

La FMH s'est constamment appuyée, pour son action politique au sujet du Managed care, sur les options décidées par ses plus hautes instances, et en particulier sur des «Thèses» adoptées à la quasi-unanimité par la Chambre médicale en décembre 2006; l'Assemblée des délégués également s'est très régulièrement saisie de ce dossier, pour la dernière fois en juin dernier.

Dans cette situation, vouloir lancer un référendum contre cette loi est une menace disproportionnée qui met en cause la crédibilité politique du corps médical. Le Comité central tient à exprimer son opposition à cette mesure, qui ne doit pas être galvaudée.

*Pour le Comité central de la FMH,
Dr Jacques de Haller, Président*

Vous qui lisez une revue des Editions médicales suisses, sachiez-vous que ...

- les Editions médicales suisses sont une coopération entre la Fédération des médecins suisses (FMH) et la plus ancienne maison d'édition et imprimerie au monde (les Editions Schwabe, fondées en 1488)?
- que les EMH sont les éditions de pointe en Suisse dans le domaine des journaux médicaux, avec dix revues spécialisées, des articles paraissant intégralement en ligne et un choix de livre de plus en plus large?
- que toutes les revues paraissant aux EMH sont les organes officiels de publication des sociétés médicales correspondantes?

Si vous souhaitez en savoir plus sur les EMH, vous trouverez plus d'informations sous **www.emh.ch**.

EMH Editions médicales suisses – des publications à la pointe de la médecine